



**STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT**

**DURABLE DE LA FILIERE FRANCAISE**

**DES HUILES ESSENTIELLES**

**DE LAVANDE ET DE LAVANDIN**





## LE PLAN D'ACTION 2008

**La mise en place d'une certification des produits de la filière totalement opérationnelle pour la campagne 2009 .** Ce travail est planifié en deux étapes.

### **Une opération pilote en 2008 est engagée**

Dans le prolongement du travail réalisé par la profession pour l'élaboration de la stratégie, le comité de pilotage assisté par l'ONIPPAM définit un cahier des charges portant sur les exigences à satisfaire en matière de pratiques pour chacun des intervenants de la filière, producteurs, organisations de producteurs, distillateurs et metteurs en marché. Le cahier des charges sera testé pendant la campagne de production 2008 grâce à une opération pilote conduite auprès de quelques intervenants.

### **La mise en place du système de certification pendant l'inter campagne**

Les enseignements tirés de l'opération pilote permettront d'ajuster le cahier des charges, de définir le plan de contrôle associé puis de mettre en place l'organisation qui permettra de réaliser ces contrôles.

### **La mise en place de l'organisation permettant de procéder à l'enregistrement et à l'évaluation des huiles essentielles conformément au règlement européen REACH.**

Une task force constituée par l'ONIPPAM et le CRIEPPAM assiste les distillateurs pour remplir les formalités de pré-enregistrement des huiles essentielles à partir du 1<sup>er</sup> juin 2008. Le CIHEF crée le consortium pour l'enregistrement des huiles essentielles avec l'appui de l'ONIPPAM qui en assure le secrétariat et l'animation. Il crée également un comité de pilotage animé par le CRIEPPAM pour évaluer les impacts des conditions d'enregistrement sur la filière.

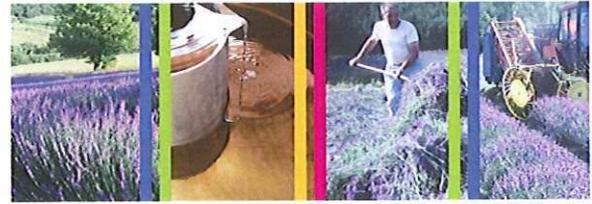
**L'étude de faisabilité d'un dispositif renforcé d'assistance technique** aux producteurs engagés dans l'agriculture biologique ou dans des démarches de qualité sur la base des propositions établies par les organisations de producteurs rassemblées au sein du comité économique.

**L'évaluation des programmes de recherche** au regard de leur impact en terme de développement durable en concertation avec les acteurs du territoire.

**Le développement d'outils de communication et de promotion** permettant de présenter la démarche pour le développement durable de la filière et d'identifier les produits.

**Une manifestation de communication interne et de formation** pour diffuser et expliquer la stratégie et les enjeux à l'ensemble des producteurs, distillateurs et metteurs en marché. Elle est prévue à l'automne 2008 après la campagne de production. Les résultats de l'action pilote pour la mise en place de la certification pourront ainsi être présentés aux opérateurs.





## **LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE FRANCAISE DES HUILES ESSENTIELLES DE LAVANDE ET DE LAVANDIN**

**Les producteurs de lavandes et lavandins souhaitent faire partager leur vision et leurs objectifs qui les placeront parmi les filières les plus exemplaires du XXI<sup>ème</sup> siècle.**

**LES PRODUCTEURS, LES DISTILLATEURS ET LES PREMIERS METTEURS EN MARCHÉ DES HUILES ESSENTIELLES S'ENGAGENT A :**

- 1- Certifier la qualité des produits et un mode de production respectueux de l'environnement afin d'accroître la confiance des parties intéressées par une plus grande transparence.**
- 2- Favoriser le développement de productions de qualité, tracées notamment les productions issues de l'agriculture biologique.**
- 3- Elaborer un programme de formation « Qualité Sécurité Environnement » pour les producteurs, les distillateurs et les metteurs en marché.**
- 4- Assurer un juste revenu des producteurs et une équitable répartition de la valeur ajoutée.**
- 5- S'investir dans la mise en conformité des opérateurs et de la filière avec le règlement REACH.**
- 6- Adapter et sécuriser l'offre par des relations interprofessionnelles constructives et des outils de veille efficaces**
- 7- Consacrer l'essentiel des actions de recherche aux actions permettant à la filière de remplir ses engagements en matière de développement durable**
- 8- Mettre en place une concertation régulière avec les acteurs du territoire pour favoriser l'émergence d'actions communes**
- 9- Faire la promotion des produits de la filière, des hommes et de leur savoir-faire.**
- 10- Initier une stratégie euro méditerranéenne pour le développement durable des productions d'huiles essentielles.**





**La mise en place d'un centre de ressources** et de veille économique et réglementaire au service de la filière grâce à un partenariat entre l'UESS et l'ONIPPAM.

**La définition des éléments de faisabilité pour la constitution d'une plate-forme euro – méditerranéenne** de développement durable des plantes à parfum aromatiques et médicinales en partenariat entre les organisations professionnelles, l'ONIPPAM et les régions concernées.

Fait à Paris, le 10 avril 2008

**Le Ministre de l'Agriculture  
et de la Pêche,**

**M. BARNIER**

**Le Président du CIHEF,**

**A. AUBANEL**

**Le Vice-Président du  
CIHEF, collègue négoce,**

**R. BONTOUX**

**Le Vice-Président du  
CEPPARM, chargé des  
huiles essentielles**

**C. AUBRY**

**Le Directeur Général  
de L'Occitane,**

**E. OSTI**

*Avec l'appui méthodologique  
de l'AFNOR*

**Le Représentant Slow  
Food International,**

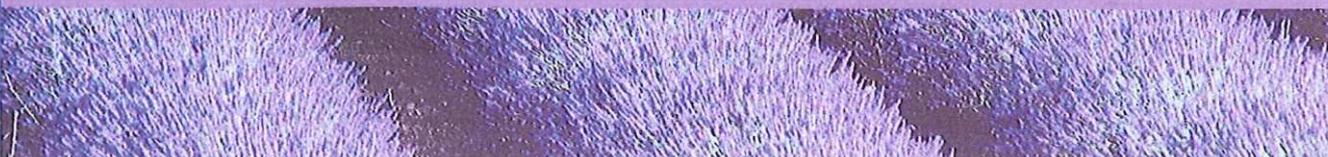
**J. BARDOUIN**

**Le Président de la  
Fédération Nationale  
des Distillateurs,**

**A. AUBANEL**

**Le Directeur de l'AFNOR  
Normalisation,**

**G. MANTEL**





**SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CHARTE ET DU PLAN D'ACTIONS  
DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES HUILES ESSENTIELLES  
FRANÇAISES DE LAVANDE ET DE LAVANDIN  
LE 10 AVRIL 2008 – SALON PLANETE DURABLE A PARIS**

**Signature de la charte suivie d'un cocktail sur le stand "Provence Nature - Provence Solidaire".**



Discours de B. PREVAULT  
Président de l'ONIPPAM



Signature de la charte par  
M. BARNIER, Ministre de l'Agriculture  
et de la Pêche, aux côtés de  
A. AUBANEL, Président du CIHEF  
et E. OSTI, Directeur Général de L'Occitane



De gauche à droite :  
R. BONTOUX, PDG Clos d'Aguzon,  
E. OSTI, Directeur Général de L'Occitane,  
A. AUBANEL, Président CIHEF,  
M. BARNIER, Ministre de  
l'Agriculture et de la Pêche,  
G. MANTEL, Directeur AFNOR



M. BARNIER, Ministre de l'Agriculture  
et de la Pêche, sur le stand  
"Provence Nature - Provence Solidaire"



La Commanderie de la lavande,  
M. BARNIER, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche,  
B. PREVAULT, Président de l'ONIPPAM  
et P. de LAURENS, Directeur de l'ONIPPAM





**Stand "Provence Nature - Provence Solidaire" au Salon Planète Durable.**



Distillation de la lavande  
par l'ONIPPAM, le CIHEF et l'APAL



Espace conçu et animé par :



Présentation des Herbes de Provence  
Label Rouge par le CEPPARM



Animations proposées  
par l'UESS et l'ADT 04



Découverte des produits  
de L'Occitane



Accueil de  
Yann ARTHUS-BERTRAND  
sur le stand

